

1

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS*

Ce rapport examine les progrès réalisés par les États-Unis depuis le précédent Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 1996, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux en matière d'environnement. Il examine également les progrès réalisés dans le contexte de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE**. Ces progrès ont découlé des décisions et mesures économiques et environnementales prises par les autorités au niveau fédéral, à celui des États et à l'échelon local, ainsi que par les entreprises, les ménages et les organisations non gouvernementales (ONG). Cinquante et une recommandations de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales des États-Unis sont formulées dans ce rapport.

Durant la période étudiée (1996-2004), le PIB du pays s'est accru de près de 30%, alors que la population a augmenté de 10% pour atteindre 291 millions d'habitants. Le PIB par habitant est très élevé. Les États-Unis affichent un ratio des échanges au PIB parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Les services entrent pour environ 75% dans la valeur ajoutée produite par l'économie, tandis que la contribution des secteurs fondés sur l'exploitation des ressources naturelles est inférieure à 5%.

Malgré la densité démographique relativement faible, les problèmes de pollution et d'épuisement des ressources naturelles sont demeurés au premier plan des préoccupations du pays durant la période examinée. La loi nationale sur la politique environnementale, conjuguée à d'autres lois sectorielles, fait de la protection de l'environnement un objectif primordial et jette les bases du « fédéralisme environnemental » qui implique un partage des missions spécifiques de gestion environnementale entre les autorités fédérales, les États et les collectivités locales. Au cours de la période étudiée, les institutions publiques ont évolué, notamment sous l'effet d'un système amélioré de planification stratégique. Les États-Unis sont parvenus à un découplage entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement dans certains domaines, mais il leur reste à relever un certain nombre de défis : intensité énergétique élevée, forte intensité d'utilisation de l'eau, risques sanitaires liés à l'environnement, conservation des habitats marins et maintien de la biodiversité. Il subsiste d'importantes possibilités d'intégration des préoccupations environnementales au moyen de mécanismes de marché, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture. Face à ces défis, les États-Unis devront i) veiller à une mise en

* Ces conclusions et recommandations ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail sur les performances environnementales à sa réunion du 17 mai 2005.

** Les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle, évoqués dans les présentes Conclusions et Recommandations, sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (section 2.1), l'intégration des considérations sociales et environnementales (sections 2.2 et 2.3) et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

œuvre complète de leurs politiques environnementales, améliorer leur rapport coût efficacité et la coordination entre les autorités ; ii) intégrer davantage les considérations d'environnement dans les décisions économiques et sectorielles ; et iii) approfondir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Cela exigera des efforts accrus de tous les secteurs de la société.

1. Gestion de l'environnement

Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces

Reposant sur des lois et des réglementations soutenues par des mécanismes de contrôle, de mise en conformité et de financement, la méthode appliquée traditionnellement par les États-Unis en matière de gestion de l'environnement s'est révélée très efficace. Durant la période examinée, le rapport coût-efficacité est devenu un facteur plus important dans le choix des moyens d'action pour gérer l'environnement. Dans un souci de réduction des coûts de la réglementation et de la mise en conformité, et afin d'atteindre le passage à un niveau supérieur de protection de l'environnement, les États-Unis ont de plus en plus privilégié le recours à des instruments flexibles pour mettre en œuvre les politiques environnementales (par exemple, la conservation concertée). Ils ont été parmi les premiers à utiliser des systèmes de permis négociables pour les émissions atmosphériques (SO_x et NO_x, par exemple) et pour gérer les ressources en eau et certains produits (tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone). Ils soumettent, probablement plus que tout autre pays de l'OCDE, leurs politiques environnementales à des analyses coûts-avantages préalables et rétrospectives, et le récent durcissement des obligations de réduction des émissions imposées à un certain nombre de sources de pollution, dont les centrales électriques et les moteurs diesel, a été stimulé par la mise en évidence du bénéfice économique net procuré par les efforts de lutte contre la pollution atmosphérique. Des gains d'efficience et des avantages pour l'environnement devraient aussi découler du transfert aux États de pouvoirs réglementaires en matière d'environnement et de la flexibilité accrue négociée par certains États dans l'optique de la mise en œuvre. La gestion des terres du domaine public et la protection des espèces obéissent de plus en plus à une démarche écosystémique intégrée. L'efficience des activités de contrôle de l'application a été améliorée grâce à l'accent mis, dans les efforts d'assurance de la conformité, sur les secteurs prioritaires ou les industries qui présentent notoirement des problèmes de ce point de vue ; les inspections sont aujourd'hui moins nombreuses dans l'absolu, mais proportionnellement plus nombreuses qu'avant à déboucher sur un constat d'infraction et des poursuites. La gestion de l'environnement est tout entière placée sous le signe de la primauté du droit. Instituée par la loi sur les performances et les résultats de l'administration, la « gestion au service des résultats » (« Managing for Results ») a joué un rôle catalyseur dans l'amélioration de l'élaboration des programmes liés à l'environnement et accentué l'orientation de ceux-ci sur les résultats. Les partenariats public-privé se sont révélés efficaces dans un certain nombre de cas.

Le consensus apparu dans les années 70 pour une approche nationale de la gestion de l'environnement demeure solide. Alors que les États ont progressivement assumé un rôle plus actif dans la mise en place de mesures face aux problèmes régionaux, quelques-uns ont aussi réclamé que les autorités fédérales donnent le ton sur certains problèmes d'environnement lourds de conséquences, comme les rejets atmosphériques des centrales au charbon et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les réglementations contraignantes demeurent la clé de voûte de la protection de l'environnement aux États-Unis, et donnent lieu à de nombreux litiges dont le règlement est souvent long et coûteux. Si l'application des principes utilisateur payeur et pollueur payeur est ancrée dans la culture de la gestion de l'environnement, certains services environnementaux (infrastructures d'assainissement, collecte et traitement des déchets...) sont encore trop souvent financés pour une part non négligeable par les contribuables et non au travers d'une politique de couverture totale des coûts. Les initiatives volontaires ont été privilégiées récemment, ce qui apporte une souplesse souhaitable, mais soulève des questions de transparence, de participation du public et d'efficience, questions à étudier pour justifier ou non le recours important à ces initiatives dans les panoplies de mesures. Le système de permis reste généralement

cloisonné par milieu et peut entraîner pour les industriels des frais administratifs inutilement élevés. En général, les politiques fiscales et sectorielles vont parfois à l'encontre des objectifs d'environnement déclarés. Les avis divergent sur leur importance pour la qualité de l'environnement des États-Unis, qui devrait être mieux étudiée.

Recommandations :

- continuer de mettre l'accent sur la cohérence et la coopération entre organismes fédéraux et entre les organismes fédéraux et d'État intervenant dans la gestion de l'environnement ;
- mettre davantage l'accent sur l'élimination des ambiguïtés dans les lois et règlements afin d'éviter les blocages juridiques et l'enlisement des affaires ; poursuivre les activités d'aide à la mise en conformité ;
- évaluer les avantages potentiels de la mise en place de permis de pollution intégrés (multimilieux ou multipolluants, par exemple) pour les grandes sources fixes ;
- continuer d'inscrire l'évaluation du rapport coût-efficacité des politiques environnementales dans une perspective multipolluants et multimilieux, en tenant compte des avantages secondaires des politiques pour d'autres milieux de l'environnement et d'autres domaines de l'action publique (par exemple, santé publique, considérations internationales) ;
- revoir les aides financières publiques pour la fourniture de services environnementaux (par exemple, subventions directes et indirectes, prêts à taux préférentiels, incitations fiscales) à la lumière des principes pollueur payeur et utilisateur payeur ; en particulier, examiner les subventions liées à l'évacuation et au traitement des eaux usées et le pâturage sur les terres du domaine public ;
- élargir le rôle des instruments économiques du marché, en combinaison avec d'autres instruments pour améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité économique de la gestion de l'environnement ; envisager une plus large utilisation des taxes et des redevances pour assurer la vérité des prix, notamment pour les ressources hydriques et énergétiques ;
- s'assurer que les initiatives volontaires intéressant l'environnement prévoient un suivi systématique des performances et du rapport coût-efficacité, ainsi que la consultation des acteurs concernés.

Air

Malgré une forte croissance de l'économie des États-Unis durant la période étudiée, les émissions de polluants atmosphériques importants ont diminué : il y a eu un découplage fort entre la croissance économique et les émissions de CO, de plomb, de NO_x, de SO₂, de particules (PM) et de COV. Dans le cas du SO₂, le découplage est dû surtout à la réussite du dispositif de plafonnement et d'échange instauré par le Programme sur les pluies acides. Dans ceux du CO, du plomb, des NO_x et des particules, le facteur déterminant a été le durcissement continu des mesures concernant les émissions automobiles et la qualité des carburants, qui a suscité une forte diminution des émissions par kilomètre parcouru. Les normes applicables aux véhicules utilitaires légers (dont les véhicules loisir travail) ont été relevées d'environ 8% en 2003 ; leur entrée en vigueur s'étalera jusqu'au millésime 2007. Les programmes visant les sources fixes ont entraîné des baisses d'émissions considérables, encore que de nombreuses installations anciennes restent caractérisées par des niveaux de rejets relativement élevés. Les concentrations ambiantes des polluants atmosphériques de référence ont diminué sensiblement dans les zones urbaines, et les dépôts de soufre ont été réduits dans l'Est du pays. Les États-Unis emploient une panoplie de moyens d'action pour gérer la qualité de l'air, dont règlements, instruments économiques et mesures volontaires. L'accent mis récemment sur les approches flexibles et fondées sur le marché, telles que les programmes de plafonnement et d'échange, a amélioré le rapport coût-efficacité de la lutte contre la pollution provenant des sources fixes. Bien qu'il subsiste des incertitudes, les évaluations des coûts et des avantages de la loi

sur la pureté de l'air indiquent que sa mise en œuvre a conduit à un important bénéfice économique net, et qu'il en ira probablement de même à l'avenir. Plusieurs programmes mis en place par le ministère des Transports aident à gérer la demande de transport et encouragent un usage plus rationnel des véhicules, même si leur effet est vraisemblablement miné par les signaux économiques dans le secteur. Les nouvelles normes de qualité de l'air ambiant relatives à l'ozone troposphérique et aux PM_{2,5} devraient normalement produire d'importants avantages nets, notamment en termes de décès prématurés évités. Le règlement inter-États relatif à la qualité de l'air adopté récemment – conjugué à plusieurs autres programmes visant, par exemple, des améliorations des moteurs et des carburants dans le secteur des transports – devrait aider la plupart des collectivités territoriales du pays à respecter les nouvelles normes relatives à l'ozone et aux particules fines. La mise en place d'une vaste série de normes technologiques visant les émissions de polluants atmosphériques dangereux a été menée à bien, quoique largement en retard par rapport au calendrier prévu. En 2005, les États-Unis ont adopté des prescriptions sans précédent en matière de lutte contre les émissions de mercure des centrales électriques au charbon (règlement sur la pureté de l'air relatif au mercure).

Recommandations :

- continuer de mettre en œuvre des mesures pour respecter les nouvelles normes concernant l'ozone troposphérique et les PM_{2,5}, en s'efforçant de procéder de façon intégrée pour lutter contre les précurseurs de l'ozone au niveau des bassins atmosphériques ; élaborer et mettre en œuvre des normes secondaires de qualité de l'air ambiant visant à protéger les écosystèmes (contre l'ozone, par exemple) ;
- mettre en œuvre un système national efficace par rapport à son coût pour susciter des réductions ciblées des émissions (de SO_x, de NO_x et de mercure, par exemple) dans les centrales électriques existantes ;
- dans le cadre de la mise en œuvre des futurs programmes de plafonnement et d'échange, s'assurer que les bénéfices environnementaux présents et anticipés des réglementations existantes ne soient pas réduits, et que les disparités géographiques dans l'exposition à la pollution ne soient pas accentuées ;
- continuer de s'assurer que les activités d'inspection des autorités fédérales et des États soient bien coordonnées et se traduisent effectivement par une hausse du taux global de conformité aux réglementations environnementales ;
- renforcer la gestion des polluants atmosphériques dangereux, en surveillant les concentrations ambiantes au niveau local, en mettant à jour et en publiant régulièrement des inventaires des rejets toxiques et en évaluant le risque résiduel ;
- intensifier les mesures destinées à accroître l'efficacité énergétique et la contribution des énergies peu polluantes aux approvisionnements énergétiques ;
- continuer de relancer le système de normes de consommation moyenne des véhicules des constructeurs automobiles (CAFE), en améliorant ces normes pour toutes les catégories de véhicules.

Malgré ces progrès d'ensemble, l'intensité de pollution de l'air (émissions par unité de PIB) reste assez élevée comparée à celle des autres pays de l'OCDE pour les polluants les plus répandus. Les émissions de mercure et de particules des anciennes centrales électriques au charbon et les émissions automobiles de précurseurs de l'ozone mettent en danger la santé humaine et contribuent à des problèmes persistants de pollution régionale (smog, brume sèche, etc.). Les concentrations ambiantes d'ozone et de particules fines continuent de susciter de fortes inquiétudes pour la santé publique, alors que quelque 160 millions d'habitants des États-Unis vivent dans des zones classées non conformes aux normes relatives à l'ozone et/ou aux PM_{2,5}. Des mesures originales et une meilleure coopération interrégionale seront nécessaires pour respecter les normes – renforcées récemment – concernant l'ozone, les PM et la brume

sèche régionale. L'approche des plans de mise en œuvre par l'État, qui se concentre sur un polluant à la fois, et les mesures dans un seul État, s'accorde difficilement avec la gestion multipolluants et par bassin atmosphérique nécessaire pour contrôler ces pollutions. Les données sur les concentrations ambiantes de polluants atmosphériques dangereux (PAD) sont parcellaires, et le réseau national de surveillance de ces polluants mis en place récemment, devra être complété par une surveillance continue de l'air ambiant au niveau local, pour faciliter l'évaluation du « risque résiduel » lié aux PAD réglementés. L'intégration des préoccupations d'environnement dans les processus décisionnels demeure limitée dans le secteur énergétique, tandis que les prix de l'énergie ne reflètent pas pleinement les coûts externes de celle-ci pour l'environnement et n'incitent pas suffisamment à économiser l'énergie. Malgré les efforts faits pour intégrer les considérations de gestion de l'air dans la planification des transports, l'utilisation de signaux de prix et la rationalisation des politiques fiscales pour favoriser des choix de transport moins polluants n'ont guère retenu l'attention. Les avantages des avancées technologiques en termes de réduction des émissions unitaires des véhicules ont été en grande partie annulés par l'accroissement du parc automobile et l'augmentation du nombre de véhicules-kilomètres parcourus. La consommation moyenne en carburant du parc automobile national est restée inchangée durant la majeure partie de la période étudiée et figure parmi les plus élevées de l'OCDE. Les normes CAFE régissant la consommation des véhicules n'ont pas été durcies au cours de la période examinée. Prévue dans la loi sur la pureté de l'air, la protection des écosystèmes au moyen de normes secondaires n'a pas constitué une priorité ; certaines forêts et cultures sont endommagées par l'exposition à l'ozone régional. Malgré une tendance générale à l'amélioration, la visibilité est toujours régulièrement altérée par la brume sèche dans beaucoup de parcs nationaux et de zones de nature sauvage.

Eau

Les normes de qualité de l'eau potable ont été renforcées depuis 1996, et la qualité globale de l'eau distribuée par les réseaux publics s'est améliorée durant la période examinée. La part de la population desservie (273 millions de personnes en 2003) qui bénéficie d'une eau courante pleinement conforme aux normes sanitaires relatives à l'eau potable est passée de 86% en 1996 à 90% en 2003. Néanmoins, des problèmes de qualité subsistent localement, tels que la présence de plomb dans l'eau de distribution à Washington. En raison du durcissement des normes, de l'intensification des activités de prélèvement et de l'emploi de meilleures méthodes de détection, les mises en garde sanitaires publiées pour protéger les populations sensibles sont plus nombreuses qu'avant. Le rendement d'utilisation de l'eau d'irrigation en agriculture s'est amélioré. Les coûts marginaux induits par la satisfaction d'une demande d'eau en progression ont encouragé un renforcement des signaux favorables aux économies dans la tarification de l'eau. A présent, quasiment tous les réseaux de distribution mesurent la consommation d'eau et font payer les usagers en fonction de celle-ci. Dans certaines zones, on a recouru avec succès à des initiatives de gestion par bassin versant pour intégrer la gestion des ressources en eau et de la qualité de l'eau, et éviter ainsi des investissements supplémentaires dans les infrastructures (par exemple, dans le bassin de Catskills, dans l'État de New York). Plusieurs initiatives ont instauré des échanges de permis de pollution ou de droits sur l'eau qui se rapportent à des masses d'eau particulières, offrant ainsi un moyen plus efficace par rapport à son coût d'atteindre certains objectifs de gestion de l'environnement. Durant la période étudiée, 15 millions de personnes sont venues s'ajouter à la population raccordée à une station d'épuration des eaux usées, de sorte que le taux de raccordement s'est maintenu à un niveau élevé (71%). La perception de redevances d'assainissement s'est généralisée au cours de la période examinée, et des majorations sont parfois appliquées en fonction des matières en suspension, de la demande en oxygène ou de la teneur en éléments nutritifs. Plusieurs États ont employé des instruments économiques originaux pour réduire la pollution de l'eau par les sources diffuses (par exemple, taxe sur les pesticides dans le Massachusetts, crédit d'impôt au titre de la gestion des effluents d'élevage en Oklahoma).

Recommandations :

- améliorer la coordination et la coopération dans le cadre de la définition des objectifs et des politiques de l'eau au niveau fédéral, notamment entre l'Agence pour la protection de l'environnement (qualité), le ministère de l'Intérieur (irrigation, protection de la nature), le ministère de l'Agriculture (ruissellement d'origine agricole), le ministère du Commerce (informations de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère sur l'eau et l'hydrologie, estimations et prévisions de l'offre) et le ministère de la Défense (lutte contre les inondations) ;
- concilier les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'eau, en particulier en appliquant une approche écosystémique de protection contre les inondations ; s'assurer que les préoccupations liées à la gestion des plaines d'inondation soient systématiquement prises en compte dans les décisions des politiques foncières et de l'eau ;
- continuer d'évoluer vers une pleine application du principe pollueur payeur et de la couverture des coûts à la tarification des services domestiques et industriels de l'eau et de l'assainissement ; en particulier, éliminer progressivement les transferts fédéraux aux fonds renouvelables, multiplier les partenariats public-privé et encourager la constitution de compagnies des eaux intercommunales pour améliorer l'efficacité de la prestation des services ;
- accorder un degré de priorité plus élevé à la réduction de la pollution diffuse de l'eau, notamment celle des ruissellements d'origine agricole et urbaine, par la mise en œuvre d'une panoplie de mesures (par exemple, échanges dans l'optique de la qualité de l'eau, maîtrise du ruissellement des eaux pluviales) ;
- continuer de favoriser le développement des marchés de l'eau et, lorsqu'il y a lieu, promouvoir le recours aux prix en tant qu'instrument de gestion pour améliorer la répartition de l'eau ;
- appliquer davantage la gestion à l'échelle des bassins, en prenant exemple sur les initiatives existantes de gestion par bassin versant, afin d'améliorer l'efficacité, d'accroître les capacités et la sensibilisation du public et, lorsqu'il y a lieu, élargir la coopération entre les autorités compétentes des États-Unis et celles des pays voisins ;
- favoriser une gestion durable des ressources en eau par un recours accru aux instruments économiques (par exemple, tarification de l'eau tenant compte de l'ensemble des coûts, échanges d'eau à l'échelle des bassins, systèmes de gestion environnementale, gestion des actifs).

Cela étant, il subsiste des possibilités non négligeables de rendre plus efficace et efficiente la gestion des ressources en eau et de leur qualité, sachant que plusieurs tendances sont défavorables et que l'eau constitue désormais un frein au développement (urbain et agricole, par exemple) dans une partie de l'Ouest du pays. Quelque 40% des masses d'eau superficielles évaluées font l'objet de mises en garde sanitaires assorties de mesures de restriction de la pêche ou de la baignade, souvent en raison de concentrations élevées de mercure ou d'agents pathogènes, et les eaux côtières dépassent régulièrement les normes de qualité dans le Nord-Est et le golfe du Mexique. Bien que la publication de mises en garde permette de réduire les risques pour la santé publique, des efforts complémentaires s'imposent pour rétablir pleinement la qualité des masses d'eau touchées. En 2003, alors que la surveillance a été sensiblement intensifiée, on a enregistré plus de 18 000 journées de fermetures de plages et de mises en garde sanitaires à l'échelle nationale, contre seulement 3 000 au milieu des années 90. De nombreux estuaires présentent un niveau d'eutrophisation élevé, et des études récentes indiquent la persistance de problèmes chroniques de qualité de l'eau dans la baie de Chesapeake. Malgré la mise en place de nouveaux mécanismes pour lutter contre le ruissellement d'origine agricole et urbaine (loi agricole, programmes de permis concernant les eaux pluviales urbaines), ces formes de pollution diffuse continuent de poser des défis importants. La consommation d'eau par habitant est toujours la plus élevée des pays de l'OCDE, et l'intensité d'utilisation de l'eau (par unité de PIB) est supérieure de près de 70% à la moyenne OCDE. On dénombre beaucoup de cas notables où les principes utilisateur payeur et pollueur payeur ne sont pas pleinement appliqués. Durant

la période étudiée, les transferts fédéraux au profit du développement des infrastructures publiques de distribution d'eau se sont poursuivis, bien qu'ils aient baissé et qu'une plus grande importance ait été accordée à l'efficience et à la couverture des coûts. De même, le coût des investissements dans les équipements de traitement des eaux usées n'est toujours pas intégralement récupéré auprès des usagers, nonobstant les progrès accomplis en termes de réduction des transferts fédéraux. La fourniture des services urbains de l'eau est très morcelée et les fournisseurs ne s'attachent que trop rarement à exploiter les économies d'échelle qui pourraient découler de la coopération intercommunale. Des problèmes croissants de disponibilité de l'eau se posent dans les États de l'Ouest en raison de conflits d'utilisation pour satisfaire les besoins de populations en constante progression, de l'agriculture, des activités de loisirs et de l'environnement, d'autant qu'un certain nombre de facteurs font obstacle à une utilisation plus efficiente et économe de l'eau. Cette situation ne fait qu'accentuer les menaces pesant sur les écosystèmes aquatiques et met à rude épreuve de nombreux aquifères de l'Ouest du pays. Des efforts ont été engagés récemment aux niveaux local, régional et national pour lutter contre ces problèmes, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nature et biodiversité

En tant que pays « mégadivers », les États-Unis assument une responsabilité particulière en matière de protection de la nature et de la biodiversité. Les efforts déployés par les pouvoirs publics et les ONG pour conserver espèces et habitats naturels ont donné des résultats probants. Au cours de la période examinée, le réseau déjà étendu des zones nationales de conservation a été encore agrandi. On relève de nombreux exemples de conservation efficace à l'intérieur d'espaces protégés tels que les refuges naturels. Des objectifs stratégiques ont été fixés concernant la protection, le maintien et la restauration des écosystèmes et des habitats naturels ; les États, les tribus, les autorités locales et les propriétaires fonciers assument un rôle de premier plan en la matière. Des approches de gestion écosystémiques ont été instituées pour améliorer la gestion de beaucoup de zones sensibles, dont les Grands Lacs, la baie de Chesapeake, les Everglades en Floride, le golfe du Mexique et de nombreux bassins versants. L'engagement des autorités fédérales en faveur de la protection des zones humides a évolué, puisque leur objectif consiste non plus à « éviter toute perte nette », mais à obtenir un « gain global » en termes de qualité et de superficie des terres humides ; des efforts ont été faits pour intégrer systématiquement les objectifs de protection et de reconstitution des zones humides dans les activités des organismes fédéraux. Les États-Unis ont eu recours à des subventions agro-environnementales pour ralentir concrètement le rythme de disparition des zones humides sur les terres agricoles, encore que ces subventions aient sensiblement baissé ces dernières années. Des pratiques forestières plus durables ont été adoptées sur les terres du domaine public. Une attention particulière est accordée aux communautés animales et végétales sur les 30% du territoire qui sont propriété fédérale, et dont une part importante est soumise au régime de gestion des parcs nationaux, refuges naturels nationaux, forêts nationales ou zones de nature sauvage. Ce dispositif est complété par des lois et programmes visant des catégories particulières de poissons et d'espèces sauvages et végétales, comme la loi sur la conservation des zones humides nord-américaines et la loi sur les espèces en danger. La coopération avec le Canada et le Mexique a progressé dans le domaine de la protection des espèces sauvages et de la nature. Un décret paru en 2004 a renforcé l'engagement fédéral en faveur du recours aux partenariats pour mobiliser États, tribus, autorités locales et propriétaires fonciers privés dans le cadre d'initiatives de conservation concertée. Ces dernières sont soutenues par différents programmes de partenariat financés par les ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA).

Néanmoins, la biodiversité reste menacée aux États-Unis, comme dans d'autres pays, les espèces en déclin étant plus nombreuses que celles dont la situation s'améliore. Sont particulièrement menacés les poissons d'eau douce et anadromes, les oiseaux migrateurs néotropicaux et certains oiseaux de proie. Des écosystèmes sains sont à la base d'une croissance économique durable, et cela vaut tout particulièrement pour les secteurs directement tributaires des ressources naturelles renouvelables, des loisirs de plein air ou du tourisme ; or le développement économique continue d'exercer de fortes pressions sur les systèmes

permettant la vie. S'ils possèdent un vaste ensemble de lois, de programmes et d'institutions établis au niveau fédéral, à celui des États et à l'échelon local en vue de gérer les ressources biologiques, les États-Unis ne se sont pas dotés d'un ensemble global d'objectifs nationaux de gestion de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, ni d'une stratégie nationale de la biodiversité. Ainsi, sur les 1 288 espèces végétales et animales répertoriées comme menacées ou en danger, 85% le sont essentiellement pour cause de disparition ou dégradation de leur habitat ; cette tendance devrait persister si des efforts ne sont pas entrepris pour mieux intégrer les enjeux de la protection de la nature dans les décisions de gestion foncière. La propagation d'espèces envahissantes – terrestres et aquatiques – constitue un autre problème délicat à l'origine d'un préjudice économique estimé à 137 milliards USD par an (l'équivalent de plus de 1% du PIB). Dans différentes parties du pays, on note une dégradation de certains habitats, dont des zones côtières, estuariennes et aquatiques, encore que ces types de zones fassent aussi l'objet d'actions de protection et de restauration. Certaines terres humides se détériorent du fait d'une sédimentation excessive, de la présence d'espèces envahissantes et des apports d'éléments nutritifs et de pesticides. Réserves naturelles et parcs sont soumis à des pressions croissantes (par la circulation automobile et l'augmentation du nombre de visiteurs, par exemple). Des dispositifs tels que le programme d'incitations en faveur des habitats naturels, le programme de mise en réserve des terres fragiles et le programme de mise en réserve des terres humides ont contribué à sauvegarder les habitats d'espèces sauvages en dehors des terres fédérales, mais il subsiste d'autres possibilités d'agir. La conservation de la biodiversité, la gestion des poissons et des espèces sauvages et celle des parcs et forêts sont du ressort d'un grand nombre d'organismes différents, et ce morcellement des compétences et des programmes complique la coordination d'ensemble et peut amoindrir l'efficacité de chaque programme. L'application de l'approche écosystémique n'en est qu'à ses débuts et l'utilisation des réseaux de surveillance de la biodiversité n'est pas encore effective. Les États-Unis ont signé la Convention sur la diversité biologique de 1992, mais ils ne l'ont pas ratifiée.

Recommandations :

- accorder la priorité aux efforts de protection des habitats et des espèces, notamment à la reconstitution des stocks de poissons épuisés et au rétablissement des espèces en danger, par la coopération entre ministères et organismes compétents et moyennant la participation du public ;
- renforcer la gestion des zones protégées (parcs nationaux, refuges naturels, sanctuaires marins, par exemple) ; poursuivre les efforts engagés récemment en vue d'intensifier la protection des espaces côtiers et marins, ainsi que les efforts continus de protection et de restauration des zones humides, au moyen d'une approche de gestion écosystémique qui maximise la coordination interinstitutionnelle et les relations de partenariat avec les propriétaires fonciers, les États, les tribus et les autres intéressés ;
- intégrer plus avant les considérations de protection de la nature dans les pratiques agricoles et forestières, et promouvoir des pratiques porteuses d'avantages environnementaux en termes de conservation des habitats ou de réduction de la pollution par les produits agrochimiques et les éléments nutritifs ;
- élargir le recours aux incitations pour favoriser la conservation volontaire des espèces sauvages, et rechercher des solutions originales pour alléger les contraintes qui pèsent sur les propriétaires fonciers du fait des restrictions imposées à l'usage de leurs terrains afin de protéger des espèces ou habitats particuliers ;
- resserrer la coopération entre les organismes fédéraux et entre l'administration fédérale et les États, les universités, l'industrie et le secteur associatif dans la gestion de bases de données et de connaissances concernant les pressions exercées sur les écosystèmes naturels, l'état des écosystèmes et des espèces et l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics ;
- intensifier et élargir le recours aux stratégies de conservation concertée pour protéger habitats et espèces par l'intermédiaire de partenariats volontaires.

2. Vers un développement durable

Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques

Les États-Unis ont découplé plusieurs pressions environnementales de la croissance économique durant la période étudiée. Ce découplage a été fort concernant la consommation de pesticides et les émissions de certains polluants atmosphériques toxiques, mais faible dans la plupart des autres cas (consommation d'énergie, circulation routière, prélèvements d'eau, par exemple). La loi sur les performances et les résultats de l'administration a favorisé la coordination des programmes gouvernementaux, par des méthodes de planification axées sur l'obtention de résultats et assorties d'indicateurs mesurables des performances. La coopération entre les différents échelons de l'administration (par exemple, dans le cadre du programme de revitalisation des friches industrielles et des territoires) s'est développée, avec à la clé des avantages pour l'environnement. Les partenariats pour la protection de l'environnement, dans le cadre desquels des entreprises, des organismes à but non lucratif et des propriétaires fonciers s'engagent à prendre des mesures de protection volontaires, ont conduit à un certain nombre d'approches originales et efficaces qui ont donné des résultats sur le plan environnemental. Les efforts entrepris par les ministères de l'Énergie et des Transports pour encourager l'adoption de combustibles et carburants peu polluants par certains groupes d'utilisateurs sont encourageants, bien que les programmes correspondants soient généralement subventionnés et n'aient pas, pour l'instant, suscité de changements de combustible à grande échelle. Les États-Unis sont dotés d'un vaste ensemble de règlements environnementaux édictés par les États et les autorités fédérales, qui pourvoit en règle générale à l'intégration des préoccupations d'environnement dans les décisions économiques. Des programmes de recherche appuient la mise au point de nouvelles technologies qui vont dans le sens d'un développement durable, telles que les véhicules à hydrogène et la séquestration du carbone. De nombreux organismes fédéraux possèdent un point de contact pour les questions de durabilité, et le Bureau du Directeur des questions environnementales dans l'administration fédérale remplit une fonction de coordination. Le produit des taxes environnementales a progressé, de 6.9% des recettes fiscales nationales en 1995 à 9.3% en 2001.

Néanmoins, il subsiste des possibilités de progresser plus avant dans l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques et les décisions économiques. L'économie des États-Unis continue d'afficher des chiffres élevés pour l'OCDE concernant l'intensité de pollution, l'intensité énergétique et l'intensité d'utilisation de l'eau et des matières, et la teneur en carbone des approvisionnements en combustibles reste parmi les plus fortes de l'OCDE. La production de déchets municipaux n'a pas été découplée de la croissance démographique, pas plus que la réaffectation des terres. L'absence d'internalisation complète des coûts environnementaux dans les structures de prix des transports et de l'énergie provoque des distorsions sur les marchés, lesquelles sapent les efforts entrepris pour promouvoir les économies d'énergie et renforcer la sécurité énergétique au travers de programmes comme Energy Star, de même que les incitations en faveur du développement des énergies peu polluantes. S'agissant de l'intégration des préoccupations environnementales dans la politique fiscale, le bilan est mitigé, la modulation des taux ou les déductions offertes (déductions fiscales pour les entreprises achetant des véhicules loisir travail, ou au titre des intérêts sur les emprunts hypothécaires, par exemple) étant parfois en contradiction avec les objectifs d'environnement. Il existe toujours des subventions préjudiciables à l'environnement, bien que la part des aides agro-environnementales dans le total des paiements ait augmenté de 5% à 10%. Les recommandations du rapport du Conseil présidentiel sur le développement durable de 1999 n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Au niveau national, la publication régulière des chiffres des dépenses d'environnement nationales a cessé durant la période étudiée.

Recommandations :

- réexaminer et réviser comme il convient les taxes liées à l'environnement (concernant, par exemple, les transports, l'énergie, l'agriculture, les forêts, l'exploitation minière) en vue de renforcer leur efficacité environnementale et leur efficacité économique ;
- réexaminer et réviser comme il convient les politiques sectorielles et les subventions qui ont des effets sur l'environnement ;
- renforcer l'intégration des considérations environnementales dans les politiques et les plans d'investissement dans le domaine des transports, et promouvoir la prise en considération des préoccupations d'environnement dans l'aménagement du territoire ;
- continuer d'amplifier le recours aux instruments économiques pour intégrer les considérations environnementales dans le secteur des transports, en particulier par la tarification routière, la fiscalité des carburants et des incitations en faveur de l'achat de véhicules économes et peu polluants et de carburants à faibles émissions ;
- continuer d'appliquer des instruments fondés sur le jeu du marché pour internaliser les coûts environnementaux de l'utilisation d'énergie dans les signaux de prix et pour renforcer les incitations en faveur de l'efficacité énergétique dans les transports et les secteurs énergétique et domestique ;
- poursuivre les initiatives visant à rendre l'aménagement urbain plus durable, telles que le programme de « croissance intelligente » de l'EPA, le programme de reconversion des friches industrielles et les initiatives concernant l'environnement urbain.

Intégration des préoccupations environnementales et sociales

Durant la période examinée, les États-Unis ne sont pas restés inactifs face aux problèmes de justice environnementale, puisque des organismes fédéraux ont pris des mesures visant à réduire les disparités environnementales qui peuvent jouer en défaveur de certaines communautés, dont les groupes à faible revenu et les minorités. En outre, durant la période examinée, plus de 30 États ont œuvré en faveur de la justice environnementale au travers de lois, de mesures publiques et d'initiatives. Le programme de revitalisation des friches industrielles et des territoires constitue un mécanisme de concertation efficace pour répondre aux préoccupations de justice environnementale tout en stimulant la rénovation urbaine. Depuis les années 90, la coopération avec les autorités tribales concernant la situation de l'environnement a été considérablement resserrée au niveau fédéral et à celui des États, moyennant des programmes de renforcement des capacités qui conduisent à l'autodétermination des tribus pour ce qui est de certaines questions d'environnement. Les citoyens des États-Unis bénéficient généralement d'un bon accès à l'information environnementale et aux tribunaux, devant lesquels ils peuvent présenter des requêtes ou intenter des procédures, s'ils estiment qu'une loi sur l'environnement en vigueur au niveau fédéral, à celui de l'État ou sur le plan local a été enfreinte. L'EPA a publié un projet de rapport sur l'environnement en 2003, et la parution de son prochain rapport est programmée pour 2006. Par ailleurs, l'EPA a lancé des formations par Internet afin que les bibliothécaires et autres intervenants soient en mesure d'aider les citoyens à trouver et à utiliser les informations environnementales disponibles en se servant des points d'accès gratuit à Internet qui sont présents dans quasiment toutes les bibliothèques publiques des États-Unis. Au sein de l'administration fédérale, la gestion de l'environnement est désormais axée sur les performances. L'émergence de l'administration électronique et la multiplication des moyens électroniques utilisables pour donner un avis sur les projets de règlement ont renforcé la démocratie environnementale. Certains partenariats faisant intervenir plusieurs niveaux d'administration – autorités fédérales, États et collectivités locales – et les intéressés ont donné lieu à des solutions novatrices pour atteindre des objectifs de conservation et de protection de l'environnement.

Malgré les importants progrès réalisés sur la voie de l'intégration de l'interface environnement-social, des défis restent à relever. La pauvreté touchait 35.9 millions de personnes en 2003, et certaines populations économiquement défavorisées qui vivent à proximité de sites polluants ou contaminés demeurent soumises à des risques sanitaires plus importants que les autres groupes. Peu de tribus ont pu satisfaire aux critères de capacités fixés par l'EPA pour pouvoir se voir confier la mise en œuvre des dispositions fédérales en matière de gestion environnementale, et celles qui ont essayé font face, pour certaines, à de longs délais administratifs. Pour un certain nombre de tribus, les services environnementaux demeurent inadaptés. Il conviendrait d'intensifier la production d'informations, de données et d'indicateurs environnementaux nationaux complets et à jour, ainsi que de données sur les dépenses d'environnement. La qualité des données environnementales est inégale, en raison notamment de l'éparpillement des activités de collecte de données et des systèmes d'information. Malgré des progrès importants intervenus depuis 1996 grâce aux efforts déployés pour assurer l'accès de la population à Internet, il y a un risque d'accès moindre à Internet des groupes à faible revenu compromettant leur accès aux informations sur l'environnement et aux procédures de consultation concernant l'environnement.

Recommandations :

- continuer d'encourager l'intégration systématique des principes de justice environnementale dans les activités et programmes officiels des États ;
- veiller à ce que les collectivités tribales aient accès à une eau potable ; améliorer la gestion des déchets solides sur le territoire des tribus et redoubler d'efforts pour aider celles-ci à accéder à l'autodétermination en matière d'environnement ;
- continuer de produire des informations et indicateurs environnementaux utiles à l'action des pouvoirs publics (par exemple, rapports sur l'état de l'environnement au niveau national et dans les États, indicateurs de performances, informations sur les dépenses d'environnement) et veiller à leur disponibilité en temps opportun ;
- continuer d'améliorer la cohérence et la qualité des données dans et entre les bases de données et de connaissances gérées par les organismes officiels fédéraux ou d'État, en collaboration avec des ONG lorsqu'il y a lieu ;
- continuer de promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, notamment au niveau des États et sur le plan local, en coopération avec des ONG lorsqu'il y a lieu.

Santé et environnement

La protection de la santé humaine contre les niveaux de pollution nocifs constitue depuis longtemps l'objectif fondamental qui sous-tend la politique de l'environnement des États-Unis, et l'EPA a d'ailleurs officiellement pour mission de « protéger la santé humaine et l'environnement ». Dans les années 70, le pays a adopté une démarche volontariste pour réduire l'exposition aux polluants, et il a entrepris, avant beaucoup d'autres, d'éliminer progressivement l'essence au plomb et d'interdire certains pesticides. Grâce à une action concertée des pouvoirs publics, la fréquence des épisodes de pollution aiguë et l'incidence des maladies infectieuses transmises par l'environnement ont été réduites au minimum. En particulier, l'application effective de normes de qualité de l'air ambiant et l'interdiction partielle de fumer à l'intérieur des locaux ont fait baisser la fréquence de l'exposition à des niveaux très nocifs de pollution de l'air, avec à la clé des bénéfices sanitaires bien supérieurs au coût des mesures. Au cours de la période étudiée s'est opérée aux États-Unis une prise de conscience accrue des vastes avantages économiques qui découleraient d'une réduction des risques pour la santé des enfants liés à l'environnement, ce qui a amené le pays à adopter en la matière des politiques, règlements et programmes de recherche volontaristes, ainsi qu'à œuvrer au renforcement des capacités et à jouer un rôle exemplaire sur la scène internationale dans ce domaine. Les États-Unis ont été parmi les premiers pays à agir contre les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur, et cette action a été en grande partie efficace par rapport à son coût. L'amélioration continue des capacités de traitement de l'eau de distribution et les efforts ciblés menés

par certaines communes pour remplacer les canalisations en plomb ont considérablement réduit les risques sanitaires liés à l'approvisionnement en eau du réseau public. Bien que l'analyse coûts-avantages ne soit pas obligatoire aux premiers stades de l'élaboration des politiques d'hygiène de l'environnement, l'optimisation du rapport coût-efficacité de la mise en œuvre constitue une importante priorité depuis la fin des années 90. Des programmes de recherche fédéraux se poursuivent afin d'améliorer les fondements scientifiques des politiques d'atténuation des risques sanitaires liés à l'environnement, contribuant grandement au passage à faire mieux connaître la problématique santé-environnement au niveau international.

Recommandations :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'hygiène de l'environnement définissant des objectifs et des mesures efficaces par rapport à leur coût pour réduire la charge de morbidité imputable à l'environnement, ainsi que des indicateurs permettant de suivre les progrès ;
- améliorer la coordination entre les organismes fédéraux compétents en matière d'hygiène de l'environnement, ainsi qu'entre les organismes fédéraux et les organismes d'État chargés de la mise en œuvre ; mieux intégrer les objectifs d'hygiène de l'environnement dans la politique générale de la santé, et privilégier les actions de prévention par rapport aux solutions techniques lorsque le bon rapport coût-efficacité des premières a été démontré ;
- lancer l'étude nationale sur la santé des enfants qui est prévue, en accordant une attention particulière au suivi des effets à long terme de l'exposition chronique aux polluants dans l'environnement et l'alimentation ;
- accentuer les efforts visant à réduire les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur (radon, fumée de tabac, amiante, par exemple) ; définir et faire respecter des normes de ventilation minimale dans le cadre des normes et règlements de construction, de façon à limiter l'exposition aux polluants qui entraînent des risques élevés ;
- poursuivre la mise en œuvre de programmes nationaux de réduction des concentrations de contaminants (mercure et agents pathogènes, par exemple) dans les eaux superficielles, en privilégiant des mesures efficaces par rapport à leur coût de diminution des rejets à la source, afin de faire baisser le nombre de mises en garde visant des masses d'eau douce et des plages ;
- continuer de renforcer les mesures visant à assurer que la teneur des aliments en résidus de pesticides et autres contaminants ne dépasse pas les niveaux admissibles, et que les niveaux de tolérance établis protègent convenablement les enfants.

Cependant, alors que les dépenses de santé représentent près de 15% du PIB et qu'un certain nombre d'études économiques soulignent le bon rapport coût-efficacité des actions préventives au niveau de l'environnement, les États-Unis conservent une marge de progression importante en matière d'hygiène de l'environnement. La charge de morbidité imputable à l'environnement est relativement lourde, puisqu'elle représente jusqu'à 20-25% de la charge totale. La prévalence des maladies chroniques en rapport avec l'exposition environnementale (anomalies congénitales, cancers, asthme, par exemple) est en hausse, tout comme les coûts de santé correspondants. Environ 40% des eaux superficielles font l'objet de mises en garde sanitaires assorties de mesures de restriction de la pêche ou de la baignade, principalement pour cause de concentrations élevées de mercure ou d'agents pathogènes ; ces mises en garde ont permis de réduire sensiblement les risques pour les populations sensibles. Quelque 160 millions de personnes vivent dans des zones déclarées « non conformes » en raison des concentrations de particules fines et/ou d'ozone relevées. Les risques liés à plusieurs polluants de l'air intérieur demeurent élevés pour certains groupes, en particulier les écoliers. Les enfants supportent une part disproportionnée de la charge de morbidité imputable à l'environnement, ce qui induit des coûts économiques importants. La promulgation de règlements visant les polluants atmosphériques dangereux a été très lente et l'évaluation des risques sanitaires résiduels ne fait que commencer. La coordination des efforts d'amélioration de l'hygiène de

l'environnement devrait être intensifiée, notamment au niveau fédéral où les compétences sont réparties entre plus d'une dizaine d'institutions ; l'initiative Healthy People 2010 va dans ce sens. Aux États-Unis, la promotion de l'accès à la nature et des loisirs de plein air, en vue de contribuer à une meilleure santé publique, représente traditionnellement un objectif relativement mineur, quoiqu'en progression, de la politique d'hygiène de l'environnement. La surveillance nationale des tendances en matière d'hygiène de l'environnement a été menée de façon parcellaire, même si le lancement, en 2002, du programme national environnemental de veille sanitaire publique par les Centres de prévention et de contrôle des maladies représente une avancée encourageante. L'étude nationale sur la santé des enfants dont la réalisation a été promise sera bien utile pour mieux comprendre les risques sanitaires significatifs auxquels sont exposés les enfants, mais sa conception prend plus de temps que prévu.

3. Engagements internationaux

Durant la période examinée, les États-Unis ont continué d'appliquer une approche large de la gestion des affaires internationales dans le domaine de l'environnement, agissant au travers d'une multitude de canaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux, et ils ont réussi à tenir la plupart de leurs objectifs d'action et engagements intéressant l'environnement. Cette approche s'étend notamment aux accords de libre-échange conclus par les États-Unis, qui intègrent des engagements forts en matière d'environnement, complétés par des accords de coopération environnementale et d'autres conventions. Les objectifs de réduction des émissions de SO₂ et de NO_x prévus par l'Accord États-Unis-Canada sur la qualité de l'air sont respectés. La coopération avec le Mexique dans le cadre du programme Frontière XXI a permis des avancées importantes en ce qui concerne la surveillance de la pollution, les mécanismes d'intervention et la participation du public – avancées que s'attache à prolonger le programme Frontière 2012, dispositif décentralisé et axé sur l'obtention de résultats. Les États-Unis sont demeurés le numéro un mondial pour le soutien apporté aux programmes scientifiques et technologiques internationaux dans le domaine de l'environnement. Ils ont soutenu l'élaboration et la négociation d'accords internationaux sur les espèces envahissantes, les systèmes antisalissure et l'inspection des navires, les polluants organiques persistants et les pratiques environnementales des organismes de crédit à l'exportation. Ils ont aussi atteint les objectifs de réduction des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone prévus par le Protocole de Montréal. Avec l'appui des États-Unis, le Conseil de l'Arctique et la Commission nord-américaine de coopération environnementale sont parvenus à maturité et constituent aujourd'hui des mécanismes importants pour promouvoir la gestion intégrée de l'environnement à l'échelle régionale, y compris par la participation des populations autochtones. Les institutions publiques et privées du pays ont adhéré à l'approche fondée sur le partenariat, énoncée au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 en vue de soutenir les économies en développement et en transition. Les États-Unis sont à l'origine d'un certain nombre de partenariats internationaux axés sur le changement climatique, dont le partenariat Methane to Markets, le Partenariat international pour l'économie de l'hydrogène, le Carbon Sequestration Leadership Forum, le forum international Generation IV et le réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre. Près de 25 États ont lancé seuls ou avec des États voisins des initiatives relatives au changement climatique. Certains d'entre eux ont adopté des politiques visant à réduire ou consigner les émissions de GES ou imposant des réductions d'émissions aux centrales électriques.

Cela étant, il y a eu un certain éparpillement des efforts ; de nombreux programmes bilatéraux, régionaux et mondiaux n'ont pas été pleinement financés et certains objectifs n'ont pas été atteints dans les délais prévus. Dans le bassin des Grands Lacs, la dépollution des sédiments contaminés ne progresse que lentement, de même pour la lutte contre les espèces envahissantes et la protection des habitats du rivage, dont le rôle écologique est vital. Dans la région de la frontière avec le Mexique, la pollution de l'air et de l'eau continue de s'étendre et de s'aggraver avec la poursuite de l'accroissement démographique rapide et de l'urbanisation. Les estuaires, les eaux côtières et les habitats situés près des côtes des États-Unis restent soumis à de fortes pressions du fait du développement, du ruissellement d'éléments nutritifs d'origine

agricole et des dépôts de polluants atmosphériques toxiques. Bien qu'ils n'aient pas ratifié le Protocole de Kyoto, les États-Unis restent attachés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). A l'instar de la plupart des autres pays de l'OCDE, ils n'ont pas atteint l'objectif de cette convention de ramener les émissions de GES au niveau de 1990. Première économie de la planète, les États-Unis entrent pour près de 21% dans les émissions mondiales de GES et affichent l'un des niveaux d'émissions de GES par habitant les plus élevés de l'OCDE. L'objectif de la politique climatique fédérale est d'abaisser de 18% l'intensité d'émission de GES d'ici à 2012, et ce au moyen d'une série de programmes volontaires, réglementaires et d'incitations. Si les États-Unis restent l'un des principaux donateurs en faveur des banques multilatérales de développement – qui mènent toutes d'importants programmes environnementaux –, ils ont parfois revu à la baisse leurs promesses de financement ou pris du retard dans le paiement. Alors que les États-Unis ont engagé les efforts législatifs nécessaires au niveau national pour ratifier un certain nombre d'accords internationaux importants, leur réputation et leur influence dans le cadre des initiatives multilatérales visant à protéger et améliorer l'environnement mondial pâtissent du fait que le pays n'a pas ratifié des accords internationaux majeurs qu'il avait au départ défendus et contribué à élaborer, dont la Convention sur la diversité biologique et les conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam.

Recommandations :

- intensifier les efforts visant à améliorer la qualité de l'eau et de l'air et à protéger les zones humides et naturelles le long de la frontière septentrionale (par exemple, dans le bassin des Grands Lacs), en faisant fond sur les relations de travail entre les autorités compétentes au Canada et aux États-Unis ;
- veiller à ce que les buts et les objectifs chiffrés du programme Frontière 2012 entre les États-Unis et le Mexique soient pleinement atteints, moyennant une coopération effective entre États et entre régions et une large participation du public à la conception et à la mise en œuvre des programmes ;
- renforcer les politiques et programmes nationaux relatifs au changement climatique et leur mise en œuvre, en complétant les partenariats et les initiatives des États et de l'industrie et en appliquant des instruments volontaires, réglementaires et/ou fondés sur le jeu du marché qui soient efficaces par rapport à leur coût, afin de remplir les engagements découlant de la CCNUCC ;
- continuer de promouvoir la vision et la stratégie nouvelles des États-Unis, mettre en œuvre le Plan d'action pour les océans en vue de protéger la santé des océans et des ressources vivantes du globe ; favoriser une gestion fondée sur les écosystèmes des eaux côtières des États-Unis et un rôle plus énergique au niveau mondial ;
- continuer de soutenir le renforcement des capacités environnementales dans les pays en développement ; apporter les financements nécessaires pour tenir les engagements existants d'augmentation notable de l'aide publique au développement ;
- maintenir le niveau d'engagement et de financement en faveur des partenariats au service du développement durable que les États-Unis ont promis dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg ;
- accélérer la ratification des accords internationaux sur l'environnement que les États-Unis ont signés, et notamment de ceux dans l'élaboration et la négociation desquels ils ont joué un rôle pilote (par exemple, la Convention de Stockholm, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Rotterdam).